



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012

N° 2012 - 02 - 24 - 04

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE ERIC DEGREMONT
AVIS SUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Le 24 février 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 17 février 2012

Date d'affichage de la convocation : 17 février 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET Marie-France - M. FAUCONNET - Mme LE LAY
- M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT – Mme GERARDIN - M.
SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - Mme MOREAU – M. ANTUNES - Mme
CORREIA – M. CARRASCO.

<u>EXCUSES</u> :	M. CAILLOT	donne pouvoir à	M. SARTELET
	Mme GABREL	donne pouvoir à	Mme MOREAU
	M. LEFORT	donne pouvoir à	M. PEROT
	Mme THILLY	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. BESSON	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	21
<u>Procurations</u> :	5
<u>Votants</u> :	26

Secrétaire de séance : M. BISSON

4/ INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE ERIC DEGREMONT
AVIS SUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

L'Institut d'Education Motrice Eric Degrémont situé 2 rue Robert Lecomte à Fagnières accueille des enfants des deux sexes atteints d'affections motrices avec ou sans troubles associés.

Un enseignement spécialisé ainsi qu'une formation occupationnelle et / ou professionnelle adaptée sont dispensés au sein de cet établissement par trois enseignants recrutés par le diocèse de Châlons-en-Champagne qui gère leur carrière professionnelle.

Afin que ce personnel soit reconnu par l'éducation nationale au vu de la loi 59 – 1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés modifiée et complétée par la loi 85 – 97 du 25 janvier 1985, un contrat d'association doit être signé entre l'Institut d'Education Motrice et l'éducation nationale.

L'établissement étant situé sur le territoire de la commune de Fagnières, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande de contrat d'association.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OÙ l'exposé qui précède

EMET un avis favorable à la demande de contrat d'association entre l'Institut d'Education Motrice Eric Degrémont et l'éducation nationale.

Résultat du vote :

- **Voix pour : 26**

- **Voix contre : -**

- **Abstentions : -**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX